

# ARCHIVES, DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE AU BURKINA FASO (1991-2014)

**KIENDREBEOGO Salif**

Université Norbert ZONGO

salif.kiendrebeogo@yahoo.com

## Résumé

*L'histoire d'une nation surtout en construction comme le Burkina Faso repose sur ses archives. Leur bonne gestion est synonyme d'une gestion politique, économique et administrative efficace. Elles assurent ainsi la continuité de l'action administrative et gouvernementale et facilite la formulation des politiques et programmes de développement. L'avènement du renouveau démocratique offre une occasion d'établir le lien entre Archives, démocratie et bonne gouvernance dans l'histoire du Burkina à partir de 1991. La démocratisation du pays est accompagnée par le renforcement des actions en faveur des archives au Burkina Faso. Cette période a connu la mise en œuvre du projet : un bon archivage pour une bonne gouvernance et la rédaction de la politique nationale des archives. Toutefois cet âge d'or contraste avec la destruction des archives des institutions qui incarnent la démocratie en témoigne la destruction des archives du palais de justice de Koudougou, du palais de justice, de la Mairie de Bobo Dioulasso et de l'Assemblée nationale, etc. Les raisons de cette destruction des archives lors des crises sociopolitiques semblent lier aux sentiments d'injustice et à la mal gouvernance du pays malgré l'instauration de la démocratie.*

*Les conséquences de la destruction des archives se résument à l'effacement des preuves de gestion, socle de la démocratie et de la bonne gouvernance. La destruction des traces de gestion entraîne des difficultés dans la formulation des politiques qui doivent tirer leurs sources des archives administratives et constitue l'expression d'un arrimage peu réussi entre archives, démocratie et bonne gouvernance au Burkina Faso durant la période 1991-2014.*

**Mots-clés :** Archives, démocratie, institutions, gouvernance, Burkina Faso

## Abstract

*The history of a nation mainly under construction like Burkina Faso is based on its archives. Their good management is synonymous with effective political, economic and administrative management. They thus ensure the continuity of administrative and governmental action and facilitate the formulation of development policies and programs. The advent of democratic renewal offers an opportunity to establish the link between Archives, democracy and good governance in the history of Burkina from 1991. The democratization of the country is accompanied by the strengthening of actions in favor of archives in Burkina Faso. This period saw the implementation of the project : good archiving for good governance and the drafting of the national archives policy. However, this golden age contrasts with the destruction of the archives of the institutions that embody democracy, as evidenced by the destruction of the archives of the Koudougou courthouse, the courthouse, the Town Hall of Bobo Dioulasso and the National Assembly, etc. . The reasons for this destruction of archives during socio-political crises seem to be linked to feelings of injustice and poor governance of the country despite the establishment of democracy. The consequences of the destruction of archives can be summed up in the erasure of evidence of management, the basis of democracy and good governance. The destruction of traces of management leads to difficulties in the formulation of policies which must draw their sources from administrative archives and constitutes the expression of an unsuccessful link between archives, democracy and good governance in Burkina Faso during the period 1991-2014.*

**Keywords :** Archives, democracy, institutions, governance, Burkina Faso

## Introduction

L’Afrique subsaharienne francophone connaît au début des années 1990, un important mouvement de renouveau du constitutionnalisme avec l’adoption de nouvelles constitutions consacrant l’Etat de droit et le pluralisme politique, comme principes fondamentaux de la démocratie pluraliste<sup>84</sup> (K.

---

<sup>84</sup> A partir de 1989, au plan international, on assiste à l’effondrement progressif du bloc communiste, à l’aggravation de la crise économique des États africains et au discours dit “de La Baule de François Mitterrand, liant l’aide au développement et les réformes démocratiques dans les pays francophones.

J.Natielse, 2013 , p.164).Le Burkina Faso qui s’inscrit dans cette dynamique d’instauration de l’Etat de droit adopte une constitution démocratique plébiscité par un référendum populaire le 2 juin 1991, signe du multipartisme et consacre la mise en place de la Quatrième République. L’élection présidentielle eut lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1991 au terme de laquelle le président Blaise Compaoré, unique candidat, sort vainqueur. Le processus électoral s’est achevé par les élections législatives qui eurent lieu le 24 mai 1992 avec également une victoire du parti majoritaire (ODP/MT)<sup>85</sup> qui en sort avec 78 sièges sur un total de 107 (S.A. Balima, 1996, S.A, p.386). Ces changements politiques s’accompagnent de mutations économiques. En effet, « *un accord sur la mise en œuvre d’un Plan d’Ajustement Structurel (PAS), en mars 1991, scelle la réconciliation avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International et engage le pays sur la voie de réformes libérales, appuyées par les principaux bailleurs de fonds, très attentifs à la consolidation du processus démocratique* » (International IDEA, 1998, p.17).

Même s’il n’existe pas de relation mécanique entre démocratie, bonne gouvernance et développement économique, la bonne gouvernance doit se donner pour objectif de promouvoir le développement démocratique. A l’opposé, le respect des principes démocratiques conditionne la mise en œuvre harmonieuse d’une bonne gouvernance, en atténuant le coût politique et social. En clair, c’est la légitimité démocratique conférée aux gouvernants et la participation citoyenne qui fondent l’efficacité des politiques et des stratégies de développement. (International IDEA, 1998, p.35).

Dans le contexte de l’Afrique francophone<sup>86</sup>, la bonne gouvernance se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, l’efficacité et l’efficience, mais également par le primat de l’État de droit, l’indépendance de la justice et la

---

<sup>85</sup> ODP/MT : Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du Travail

<sup>86</sup> Le Symposium sur la Bonne Gouvernance et le Développement Économique qui s’est tenu à Dakar en novembre 1996 a édicté des critères de la bonne gouvernance

responsabilité politique. A la lumière de ces critères, la bonne gouvernance se définit donc comme “l’ensemble des mesures mises en œuvre pour assurer et optimiser la gestion des affaires publiques sur le plan économique, politique, social et administratif. La démocratie est un élément catalytique de la bonne gouvernance en ce sens qu’elle contribue à l’efficacité des politiques et des stratégies de développement. De même, les institutions et les pratiques démocratiques, en imposant au gouvernement l’exercice effectif de ses responsabilités et en conférant à son action la transparence nécessaire, tendent à limiter et à contenir les dysfonctionnements tels que l’arbitraire, le favoritisme, l’injustice et les dérives ou tentations totalitaires (International IDEA, 1998, p.36).

Le lien entre archives, démocratie et bonne gouvernance devient visible dans le sens de la déclaration universelle des archives pour qui les archives consignent les décisions, les actions et les mémoires. Elles constituent une source d’informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. Leur large accès favorise non seulement l’accroissement des connaissances mais aussi et surtout le maintien et l’avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens » (Conseil International des Archives, Déclaration Universelle sur les archives, Déclaration adoptée par la 36<sup>e</sup> session de l’UNESCO, 2010, p.1).

Au Burkina Faso, c’est avec l’avènement de la démocratie en 1991 que la prise de conscience de l’importance des archives est devenue une réalité. Déjà, la création du Centre National des Archives (CNA), par décret du 25 juillet 1970 suivi de son ouverture en novembre 1973, pour être plutard placé sous la tutelle de la présidence de la République, dénote d’une volonté politique d’en faire un instrument au service de la démocratie et

du développement. Aussi, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale a mandaté le groupe de pilotage du projet « un bon archivage pour une bonne gouvernance » de conduire le processus d'élaboration du document de politique d'archivage pour l'administration publique. Par ailleurs, la rédaction d'un document de politique nationale des archives participe à cette volonté politique de faire de la mémoire, un outil de bonne gouvernance.

Cependant, on remarque qu'au Burkina Faso, depuis 1998, les Palais de justice puis l'Assemblée Nationale symboles de la démocratie et de la bonne gouvernance sont attaqués par les manifestants lors des crises. A titre illustratif, la destruction des archives du palais de justice de Koudougou en mai 2000 lors de la crise politique qu'a connu le pays, consécutive à la mort du journaliste d'investigation Norbert ZONGO (E. Bouda, N.Sawodogo, 2015, p.24). La mise à sac et à feu des archives du palais de justice, de la Mairie de Bobo Dioulasso et de l'Assemblée Nationale pendant l'insurrection populaire de 2014 constitue également une atteinte grave au patrimoine archivistique national<sup>87</sup>. La destruction des archives des institutions de la république entraîne la disparition des preuves de leur fonctionnement et pose le problème de la numérisation et de l'externalisation des archives. Or ces preuves constituent une source de bonne gestion, de transparence et de bonne gouvernance. Les archives constituent de ce fait un instrument essentiel à la connaissance des décisions gouvernementales, des actions des administrations, des conseils municipaux et des tribunaux qui sont les fondements de la démocratie. Quelle peuvent être les raisons de cette destruction des archives au niveau national ? Le sentiment d'injustice, la mal gouvernance ne favorisent-ils pas cette situation ?

---

<sup>87</sup> Il faut souligner que les intempéries naturelles ont aussi occasionné la destruction des archives comme ce fut le cas de la perte des archives de certains départements ministériels et institutions suites aux inondations de septembre 2009.

L'intérêt de cette contribution est de montrer le lien spécifique entre archives, démocratie et bonne gouvernance en faisant ressortir la place des archives dans la formulation des politiques de développement au Burkina Faso. La réflexion s'appuiera essentiellement sur des sources orales combinées à l'exploitation des sources de presse et de la littérature.

Dans cette optique, nous aborderons d'abord la démocratisation du pays et le renforcement des actions en faveur des archives au Burkina Faso (I), ensuite nous analyserons la destruction des archives des institutions au Burkina Faso (II) et enfin nous aborderons les conséquences de la destruction des archives ou le contraste la démocratie et de la bonne gouvernance (III).

## **1. La démocratisation du pays et le renforcement des actions en faveur des archives au Burkina Faso**

### ***1.1 Le processus démocratique et l'évolution de la situation des archives***

Le Burkina Faso est un pays soudano-sahélien de l'Afrique occidentale. L'ancienne Haute-Volta<sup>88</sup> a connu une évolution politique tumultueuse de 1960 à 2014. Depuis l'indépendance, le pays a connu quatre républiques et sept gouvernements d'exception ou militaires ou encore militaro-civils (S. A Balima, 1996, pp.281-389). A la faveur des processus démocratiques engagés dans plusieurs pays africains à partir de 1990, on assiste à un retour à l'Etat de droit après la révolution d'août 1983 à octobre 1987 et la rectification :1987-1991.Le processus démocratique débute en 1991 avec l'adoption d'une constitution et l'organisation d'élections présidentielles, législatives puis municipales.

<sup>88</sup> SANKARA accéda au pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat le 04 août 1983. Il opéra de nombreuses reformes parmi lesquelles figure en bonne place le changement du nom et des symboles de la nation. La Haute-Volta devient alors, le 04 août 1984 le Burkina Faso qui signifie « *pays des hommes intègres* » ;

Cette ouverture démocratique posa les jalons du développement avec la mise en place des institutions et la prise de conscience de l'importance des archives. La création du Centre National des Archives (CNA) en 1970 est suivie plus tard de la nomination d'un directeur et le recrutement de trois (3) agents (deux bibliothécaires et un archiviste). En 1973, la direction du CNA, a lancé une enquête générale sur l'état des archives au Burkina Faso de 1973 à 1975. A l'issue de cette enquête, un plan de réorganisation des archives a été élaboré et soumis aux autorités dont les propositions majeures étaient axées sur la construction du dépôt central des archives à Ouagadougou, la restauration et l'équipement d'un bâtiment administratif servant de dépôt. S'en suivirent l'adoption d'une législation et des décrets d'application, le renforcement des capacités du Centre National des Archives par le recrutement de personnel et par l'acquisition des équipements nécessaires, l'identification, la collecte et le transfert des archives du pays conservées à l'étranger(Burkina Faso, Projet de politique nationale des archives,2012, p.11).Toutefois, les actions envisagées sont restées sans suite jusqu'en 1985 en dehors de l'élaboration et l'adoption du statut particulier des personnels des archives, des bibliothèques, des centres de documentation en septembre 1976 et l'affectation d'un terrain pour la construction du dépôt central. La mise en place du dépôt central et son équipement entre 1987 et 1995, marquent un tournant décisif dans la vie du CNA doté certes de moyens limités<sup>89</sup> (Projet de politique nationale des archives, 2012, p.11).La construction du CNA vient renforcer les infrastructures dans ce domaine.

La première génération des archivistes a été formée à l'Ecole des bibliothécaires, des archivistes et des documentalistes(EBAD) jusqu'en 1994, date à laquelle, la formation par l'Etat des spécialistes de l'information

---

<sup>89</sup> Il est intéressant de signaler que les premiers travaux de collecte, de traitements des fonds récupérés et leur stockage ont été exécutés

documentaire au niveau de l'EBAD de Dakar fut suspendue. Il a fallu attendre les années 2010 pour voir l'ouverture de la filière archives à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) suivit de l'ouverture de la filière à l'Université de Koudougou<sup>90</sup> depuis la rentrée universitaire 2010. Le métier d'archiviste suscite désormais un engouement qui se matérialise par l'ouverture d'un institut privé, l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information Documentaire (ISTID) à Ouagadougou depuis 2005 qui forme les archivistes et les documentalistes et par l'existence de cabinets privés de prestations de services d'archivage. La dynamique de renforcement du rôle des archives dans la gestion administrative s'est poursuivie avec la mise en place d'un projet.

### ***1.2. La mise en œuvre du projet : un bon archivage pour une bonne gouvernance et la rédaction de la politique nationale des archives***

Au plan international, le lien entre Archives, démocratie et bonne gouvernance a été étudié par plusieurs institutions qui ont produit la boîte à outils « Un bon archivage pour une bonne gouvernance » (Conseil International des Archives (CIA), 2009). La boîte à outils présente les principes fondamentaux d'une gestion maîtrisée de l'information, notamment les enjeux de bonne gouvernance liés aux archives. Elle fut adaptée par le portail international archivistique francophone (PIAF) afin de mettre en place un programme de documents essentiels. Éléonore Alquier<sup>91</sup> la qualifie d'instrument méthodologique destiné à aider l'archiviste en tant que fonction support, elle permet de dresser un diagnostic pour faire valoir le lien entre démocratie et bonne gestion des archives. Pour elle, la bonne

---

<sup>90</sup> L'Université de Koudougou a été rebaptisé en novembre 2017 Université Norbert ZONGO en hommage au journaliste d'investigation.

<sup>91</sup> Alquier Éléonore « La boîte à outils 'un bon archivage pour une bonne gouvernance' du conseil international des archives : un outil de construction et de consolidation de la fonction archives » XIIIe journée d'études archivistiques d'Angers « archives et démocratie à l'ère numérique, nouveaux enjeux, nouvelles responsabilités pour les archivistes, 6 février 2005.



gouvernance signifie que le pouvoir en exercice gère les ressources d'un pays en faveur de son développement. Cette notion recouvre donc un ensemble de principes : respect de la primauté du droit, lutte contre la corruption, bonne gestion des affaires publiques, respect des droits de l'homme ou encore promotion de la démocratie participative. Selon les institutions (CIA, PIAF) les trois concepts sont associés aux mêmes objectifs puisque l'efficacité administrative, la qualité des services publics et la participation démocratique sont des principes fondamentaux qu'elles promeuvent. Éléonore Alquier souligne cette relation par l'efficience d'un service public car les archives permettent d'organiser de manière efficace l'information sur des décisions et actions ; de protéger les intérêts de l'État, de constituer une preuve de la réalisation de certaines actions ou obligations légales et surtout de préserver l'intérêt public. Une bonne gestion des documents engageants permet de protéger toute la communauté en préservant l'information gouvernementale sur les personnes physiques et morales<sup>92</sup>.

En Afrique, les études sur les liens entre archives, démocratie et bonne gouvernance sont très peu prolifiques. Toutefois le colloque de Dakar organisé par la direction des archives du Sénégal dans le cadre de la commémoration du centenaire de la création des archives a abordé la question en juillet 2013. Le thème central du colloque, Archives : Mémoire, Bonne gouvernance et Citoyenneté est évocateur avec pour objectifs de contribuer à : vulgariser le rôle central des archives dans la gestion des affaires de l'Etat ; notamment dans la recherche de transparence, gage de bonne gouvernance, vivifier la mémoire collective, sensibiliser le citoyen sur l'importance des archives comme éléments de preuve et justificatifs de droits, mais surtout, sur la nécessité de les préserver<sup>93</sup>.

---

<sup>92</sup>Alquier Éléonore, op.cit. 2005.

<sup>93</sup><http://www.archivesdusenegal.gouv.sn/index.html>

Une autre manifestation scientifique célébrant les cent (100) ans des archives du Bénin (1914-2014) a aussi abordé la trilogie Archives, démocratie et bonne gouvernance. A ce colloque Bellarmin C. Codo (2014) analyse l'interaction : Mémoire, outil de démocratie et de bonne gouvernance. Pour lui, une bonne gouvernance a pour point de départ la transparence administrative. Et la transparence constitue un instrument de contrôle des services publics par les usagers. Cette transparence est assurée par les archives. Et Babacar Sadikh Seck de renchérir que « sans une bonne politique d'archives, point de bonne gouvernance <sup>94</sup>».

Au Burkina Faso, la mise en œuvre du projet, un bon archivage pour une bonne gouvernance s'inscrit bien dans cette quête de transparence administrative. C'est un système de gestion des documents administratifs basé sur l'application de la boîte à outils de la bonne gouvernance proposé par le Conseil International des Archives en collaboration avec l'Association des Archivistes Français. En effet, le Burkina Faso a exprimé un besoin pour la boîte à outils après sa présentation à la semaine internationale des Archives qui s'est tenue à Dakar en octobre 2009. Le Ministre<sup>95</sup> de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat a voulu adhérer à cette démarche et l'intégrer dans le plan gouvernemental de bonne gouvernance. C'est ainsi que les Ministères des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, de l'Economie et des Finances, de la Défense, et les institutions comme l'Assemblée Nationale, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres ont été choisis pour entrer dans le programme et servir d'exemples dans l'Administration burkinabé. Du 1<sup>er</sup> au 6 mars 2010, une mission

---

<sup>94</sup> <https://www.pressafrik.com> consulté le 18/01/2019 à 10h30

<sup>95</sup> Le Ministre Soungalo Apollinaire OUATTARA était déterminé à valoriser les archives en appui à la bonne gouvernance et son soutien politique a emmené les autres responsables à avoir un autre regard sur les archives. Il est même allé visiter les Archives Nationales au cours du mois d'avril 2010, ce qui prouve de sa prise de conscience sur l'importance des archives.

conduite par Madame Christine Martinez, présidente de l'Association des Archivistes français et Monsieur Marc Trille de l'Association des archivistes sans frontières de la France est venue mettre en place le projet « Un bon archivage pour une bonne gouvernance » au Burkina Faso<sup>96</sup>.

Faisant une synthèse du projet, archives et bonne gouvernance, Monsieur Hamidou DIALLO, Directeur Général des Archives Nationales, souligne que le projet a démarré par un séminaire de formation et de sensibilisation destiné aux archivistes et aux cadres administratifs. Un des aspects innovants pour les professionnels, est de montrer l'importance des documents probants dans leurs institutions à travers une bonne communication, gage d'un bon développement du métier d'archives, (*Projet archivage et bonne gouvernance présenté par Monsieur Hamidou DIALLO, Directeur Général des Archives Nationales, 2013, p.2*). Les participants se sont appropriés les boîtes à outils de la bonne gouvernance à travers la formation, l'élaboration des outils dans les ministères et institutions, la réalisation des audits d'archives dans les ministères et institutions comme l'Assemblée nationale et le MESSRS<sup>97</sup>. Le projet a permis la résorption du passif dans les ministères et institutions tels le MERSSRS, le Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des Ministres, le Ministère de l'Economie et des finances.

Le groupe de pilotage du projet s'est aussi occupé de l'élaboration de l'avant-projet de la politique nationale d'archivage, tenu au CNA du 14 au 20 décembre 2011<sup>98</sup>.

Si la bonne tenue des archives d'une administration est gage d'une administration efficace on se pose la question suivante : pourquoi au Burkina Faso l'instauration de la démocratie est allée de pair avec la prise de conscience de l'importance des

---

<sup>96</sup>Présidence du Faso secrétariat général, centre national des archives, rapport à mi-parcours du projet un bon archivage pour une bonne gouvernance, sd,3p.

<sup>97</sup> Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

<sup>98</sup> La politique nationale des archives est toujours en projet car n'ayant pas été d'abord adopté.

archives et c'est pendant cette période que de nombreuses institutions républicaines ont vu leurs archives partir en fumée ?

## **2. La destruction des archives des institutions : une négation du rôle des archives ?**

### ***2.1. La destruction des archives du palais de justice de Koudougou***

La destruction des archives des institutions publiques débute avec le saccage du palais de Justice de Koudougou. En effet, la crise née du drame de Sapouy où Norbert Zongo et ses trois compagnons ont été tués puis brûlés fait renouer Koudougou avec sa vieille étiquette de ville rebelle en transformant son quotidien en marches, sit-in, manifestations de rue, courses-poursuites, actes de vandalisme. Les manifestants composés de désœuvrés vont saccager, détruire et incendier tout sur leur passage : domiciles, biens publics et privés, boutiques, maison de la Femme, lieux de commerce. La crise s'est aggravée au niveau national avec l'arrestation de Halidou Ouédraogo, président du Collectif des organisations de masse et de partis politiques et autres. Dans ce contexte de crise généralisée, *« après une manifestation organisée par le Collectif provincial pour protester contre cette arrestation et alors qu'on croyait tout le monde parti, un groupe hétéroclite va se former et converger vers le palais de Justice. Les manifestants vont s'en prendre à cet édifice en saccageant, pillant et en détruisant ce qui s'y trouvait avant d'y mettre le feu. Le palais de justice de Koudougou, comme une botte de paille, va brûler du plancher au plafond »* nous rapporte L'Observateur Paala<sup>99</sup>. Ainsi, le Palais de Justice a perdu son contenu y compris ses archives constituées depuis la création du tribunal de grande instance de Koudougou.

---

<sup>99</sup> Burkina Faso : Palais de justice de Koudougou: le forfait du 10 Avril 2000 réparé In L'Observateur Paalga du 09 janvier 2003 consultable en ligne.

Mais quelles peuvent être les causes d'une telle furie des populations contre les institutions républicaines ? La réponse à cette interrogation se trouve dans la mauvaise gestion et le manque de transparence. Abordant les causes de l'incendie des palais de justice avant et pendant l'insurrection populaire, Joséphine Ouédraogo, alors ministre de la justice sous la Transition pointe un doigt accusateur sur la mal gouvernance du pays qui occasionna la détérioration de la confiance entre les citoyens et leur justice « *il est nécessaire de rétablir la confiance entre la justice et les justiciables. Après les incendies des palais de justice de Koudougou et de Fada en 2011, ainsi que celui de Bobo-Dioulasso en 2014, il est évident qu'il y a un manque de confiance entre la justice et les justiciables. Ces incendies sont les manifestations concrètes de la rupture de confiance entre ces deux entités. Pour changer cette situation, il faut prendre des mesures qui tendent à éradiquer la corruption et l'impunité*<sup>100</sup>. ». A cette période, pour bon nombre de Burkinabé, la gestion du pouvoir se caractérise par la mal gouvernance et l'impunité (M.W. Bantenga, 2015 ? PP ;5-17).

La dynamique de destruction des institutions publiques lors des crises politiques amorcée au début des années 2000 s'est poursuivie dans les années 2010. Le contexte sociopolitique marqué par une série de troubles semble favoriser cette situation. A titre illustratif, la mutinerie de 2011 a occasionné des destructions de biens publiés et privés (Magasins, boutiques, orphelinat).

## ***2.2. La destruction des archives du palais de justice, de la Mairie de Bobo Dioulasso et de l'Assemblée nationale***

Pendant l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, plusieurs institutions publiques ont subi le courroux des manifestants. E. Bouda, N. Sawodogo (2015, p.19) décèlent des

---

<sup>100</sup> Gouvernement face à la presse : le palais de justice de Bobo délocalisé in L'Express du Faso du 04/02/2015 en ligne consulté le 15/04/2014

causes lointaines qui semblent constituer les germes de cette insurrection et des causes immédiates. Ces dernières résultent principalement de la tentative de modification de l'article 37 de la constitution. En effet, le long règne de Blaise Compaoré, 27 ans au pouvoir, les élections jugées non transparentes et non équitables par l'opposition créent des frustrations et cristallisent les positions des protagonistes politiques au tour de la question de l'alternance démocratique<sup>101</sup>.

« *Dans ces conditions, le débat démocratique, l'exercice des libertés fondamentales et l'expression du vote libre sont vidés de leur contenu par des pratiques au service uniquement de la victoire à tout prix. Un tel climat ne favorise ni la transparence, ni l'application normale des règles établies* » E. Bouda, N. SAWODOGO (2015, p.27). Devant la difficulté de trouver un consensus, les partis politiques d'opposition réunis au sein du CFOP, les organisations de la société civile, les syndicats, une partie des populations vont battre le pavé dans les rues de la capitale et dans toutes les grandes villes de Ouagadougou.

Pour empêcher de voter la loi, une marée humaine va envahir l'Assemblée Nationale(AN) et contraindre les députés à surseoir au vote de la modification de la constitution, brûler le symbole de cette « forfaiture<sup>102</sup>. » Bruler le symbole tel était l'intention des manifestants. En quelques heures, le mobilier de bureau, les véhicules de service et de particuliers et les archives n'ont pas pu résister aux flammes et aux casses. Ainsi, les locaux servant de dépôt de pré archivage institutionnel avec tout son contenu ont été détruits par les flammes.

Dans un dossier intitulé inventaire des pertes enregistrées au service des archives lors du soulèvement populaire du jeudi 30 octobre 2014 élaboré par la direction de la documentation et des

---

<sup>101</sup> Durant de longs mois voire des années durant, oppositions et majorité suivies d'une large partie de la population se sont affrontées sur la question de l'alternance politique.

<sup>102</sup> Propos tenus par Yacouba Isaac ZIDA lors de son discours le 16 novembre 2014 lors de la signature de la charte de la transition après la chute de Blaise COMPAORE.

archives de l'Assemblée Nationale, on peut lire, en plus du matériel et mobilier<sup>103</sup> complètement détruits, les archives du local n°1 au local n°5 ont été consumés par les flammes « le volume total des archives parlementaires conservées au dépôt de pré archivage institutionnel et qui ont été détruites par le feu suite aux actions des manifestants le jeudi 30 octobre 2014 est de six cent quarante mètres linéaires (640 m.l.)<sup>104</sup> ».

Les photographies suivantes montrent une comparaison des archives de l'AN avant et après l'insurrection ;

Photo n° 1 : Local n°1 Espace servant du local n° 1 après le sinistre

Photo n° 2 : Etat de magasin de conservation d'archives



Sources : Direction de la documentation et des archives de l'Assemblée Nationale, 2014

<sup>103</sup> Ces mobiliers sont composées de comptoir de surveillance de la salle de lecture en bois (1), de grande table de consultation pour les utilisateurs ; de chaises visiteurs (environ 15) ; petites tables (04) ; tables bureau (03) ; cantines en fer (08) ; armoires en bois deux battants (2) ; armoire en bois vitrée trois battants (01), etc....

<sup>104</sup> Assemblée Nationale, Direction de la documentation et des archives, Dossier inventaire des pertes enregistrées au service des archives lors du soulèvement populaire du jeudi 30 octobre 2014, novembre, 2014, p.10.

Photo n° 3 : Local contenant des Archives historiques



Photo n° 4 : Etat des archives historiques du local après le sinistre



Sources : Direction de la documentation et des archives de l'Assemblée Nationale, 2014

La conclusion du dossier est révélatrice du sentiment de désolation des professionnels des archives « *c'est une partie très importante de la mémoire de l'institution parlementaire (toutes les archives historiques) qui a ainsi disparue*<sup>105</sup> ». Et Bationa I.N. André, alors directeur des archives et de la documentation de l'AN de renchérir en ces termes « Notre institution parlementaire est désormais sans histoire et sans âme ».

Pareillement au saccage de l'AN<sup>106</sup>, d'autres édifices publics sont consumés par les flammes à Bobo Doulasso, la deuxième ville du Pays. Il s'agit de la mairie centrale et du palais de justice de la capitale économique. Moussa Zerbo<sup>107</sup> revenant sur le film des événements intervenus à Bobo les 30 et 31 octobre 2014 attribue l'incendie du Palais de Justice à un sentiment

<sup>105</sup> Direction de la documentation et des archives, Dossier inventaire des pertes enregistrées au service des archives lors du soulèvement populaire du jeudi 30 octobre 2014, p.10.

<sup>106</sup> Après avoir pillé, incendié l'Assemblée nationale, les manifestations vont finalement exiger la démission du président Compaoré et, qui après moult tergiversations, face à l'intransigeance de la rue, le Président Blaise accepte de signer sa lettre de démission mettant fin à son régime.

<sup>107</sup> Moussa Zerbo est le correspondant provincial du Houet, le Secrétaire national et porte-parole, le premier adjoint et le secrétaire chargé des questions électorales de l'Union pour le progrès et le Changement (UPC). Dans une interview accordée à Burkina 24 interview il apporte son témoignage sur certains événements auxquels il a assisté, notamment les saccages du Palais de Justice de Bobo.



d'injustice éprouvé par la population. En effet, suites à des manifestations devant le domicile du frère de l'ancienne première<sup>108</sup> dame, ce dernier a tiré à balles réelles sur les manifestants. Quelques manifestants reçurent même des balles dans les bras, à la mâchoire malgré tous les manifestants sont restés déterminer jusqu'à son exfiltration par la gendarmerie. « *Ce qui a causé une certaine révolte. Les manifestants se sont rendus à la gendarmerie et elle leur a fait entendre que l'affaire devait suivre son cours et que la justice s'en chargeait. C'est de là qu'est venu le saccage du palais de justice. Ils sont allés au palais de la justice pour réclamer le frère de l'ancienne première dame et comme il ne s'y trouvait pas, ils se sont dit alors que si on cherche à cacher le monsieur, ils brûlent le palais de justice avec celui-ci à l'intérieur*<sup>109</sup> ».

En réalité, cette réaction trouve sa source dans les antécédents judiciaires du pays. Chaque fois qu'il y a des crimes de sang ou économique, les autorités s'empressaient à dire que la justice fera son travail, mais une justice qui tarde parfois à venir et a fini par installer dans les esprits des populations, le sentiment d'injustice ou une justice pour les pauvres. Les différentes confessions religieuses fustigeaient souvent à certaines occasions, l'absence de justice sociale se traduisant par l'inégalité dans la répartition des ressources nationales et des revenus en même temps qu'une concentration de plus en plus croissante des richesses entre les mains d'une minorité. Les frustrations et les rancœurs dues à l'accumulation des problèmes non résolus (disparitions, assassinats non élucidés, tortures) ont également favorisé ces actes de destruction. (E. Bouda, N. Sawadogo, 2015, p.32).

La Mairie de Bobo, un autre symbole de la démocratie connaîtra le courroux des manifestants qui l'ont saccagé, pillé,

---

<sup>108</sup> Il s'agit ici du frère de Chantal Compaoré, l'épouse du président Blaise Compaoré

<sup>109</sup> Burkina 24 du 02 décembre 2014, journal en ligne

brûlé et mis hors usages. Les archives ont été consumées par les flammes.

Photo n° 5 : La mairie de Bobo Dioulasso en feu lors de l'insurrection de 2014



Source : Ouest Info.net, Octobre 2014

La destruction des archives des palais de justice, de la mairie et de l'Assemblée nationale sonne comme une négation du rôle des archives qui devaient permettre à l'État d'avoir une relation stable et saine avec ses citoyens à travers l'accès à l'information sur les règles qui régissent l'organisation de la représentation de l'État, de l'administration publique et des services que l'État offre à ses citoyens. Les archives sont conservées pour prouver la bonne gouvernance de l'État, par ses hommes politiques et ses fonctionnaires, pour attester des droits et obligations de l'État, de ses fonctionnaires et de ses citoyens, de maintenir la mémoire de l'État et de ses citoyens. Détruire les archives ne revient-il pas à effacer les preuves de gestion ou de bonne gouvernance ?

### 3. Les conséquences de la destruction des archives, l'effacement des preuves de gestion ou le contraste de la démocratie et de la bonne gouvernance

#### *3.1. L'effacement des traces de gestion et les difficultés dans la formulation des politiques de développement*

Toute administration doit organiser ses archives non seulement pour se conformer à des obligations légales, mais aussi parce que les archives présentent une utilité administrative et un intérêt historique et patrimonial. Les archives permettent à toute personne physique ou morale, publique ou privée de prouver ses droits. Cependant, la destruction des archives lors des crises socio-politiques comme nous l'avons souligné plus haut entraîne l'effacement des preuves de gestion des institutions concernées (Palais de justice de Koudougou, de Bobo Dioulasso, la mairie de Bobo et l'Assemblée). Par exemple, les Rapports des commissions, les procès-verbaux des commissions, les projets de lois, l'exposé des motifs, les lois, les textes réglementaires ont été consumés par les flammes. Que reste-t-il comme preuves de gestion de ce haut lieu de la démocratie naissante du Burkina Faso s'interroge André I Bationo<sup>110</sup>. Absolument rien ! L'Assemblée Nationale a perdu en une journée, les preuves de gestion de la première législature à la 7e législature couvrant la période de 1958 à 2014, base du processus démocratique du pays (Bationo, I André, Les archives nationales du Burkina Faso de 1958 à 2014 communication donnée lors d'une rencontre de l'ABGID<sup>111</sup> à Ouagadougou, en novembre 2014). La conséquence directe est l'absence des décrets, des arrêtés, pour les besoins de l'administration.

Au niveau de la justice, l'absence des registres de naissance et autres actes juridiques conservables entrave un dysfonctionnement de l'administration judiciaire.

---

<sup>110</sup> Bationo I André, entretien du 03/04/2018

<sup>111</sup> Association des gestionnaires de l'information documentaire (ABGID)

Les palais de justice, la mairie et l'Assemblée ont perdu à jamais les preuves de leur gestion, en somme des pans importants de leurs mémoires respectives et partant de la mémoire nationale.

La disparition des archives administratives, outil de planification, est à l'origine des difficultés rencontrées dans la formulation de politiques de développement car on a coutume de dire que c'est au bout de l'ancienne corde qu'on tresse la nouvelle. C'est en consultant les archives des administrations qu'on peut mieux formuler les politiques et programmes de développement. En clair, la qualité de vie, la croissance économique et le progrès social sont tributaires d'une bonne gouvernance, d'une planification performante et du respect de la justice et de l'état de droit, facteurs qui, eux, dépendent d'une gestion archivistique et documentaire responsable, transparente et efficace.

### ***3.2. Le contraste de la démocratie et de la bonne gouvernance***

Selon le rapport provisoire du projet de politique nationale sur les archives (2013, p.14), tout Etat démocratique se doit de favoriser l'exercice du droit de ses citoyens, de les protéger et de contrôler l'action de ses mandataires (élus ou fonctionnaires). De ce fait, les principes d'exercice démocratique exigent donc que toute administration publique assure l'information du citoyen dans la transparence car « La démocratie en tant que mécanisme de gestion des hommes doit assurer la jouissance par les hommes et les collectivités de leurs libertés. Elle se traduit également par la transparence dans les prises de décision de la part des gouvernements ainsi que l'obligation pour eux de rendre compte de leurs actes à la population. Elle doit assurer la justice pour l'ensemble des citoyens » (A. Ba Konare, 2008, p.4). La bonne gestion des archives permet à la démocratie de remplir ces fonctions. Preuves et justificatifs irréfutables, les archives sont placées entre les administrés et l'administration, elles font office

d'interface en permettant l'examen d'activités tenues secrètes au moment où elles s'exécutaient. Les archives constituent donc un instrument essentiel à la connaissance des décisions gouvernementales, des actions des administrations, des conseils municipaux et des tribunaux qui sont les fondements de la démocratie (A.W. Ouedraogo, 2015, p.1).

Aussi, la bonne gouvernance s'observe surtout dans le processus fiable de la circulation de l'information administrative, dans la collecte de cette masse d'informations documentaires générées et constituant ainsi les archives ; au traitement de ces archives pour une bonne conservation et une communicabilité de celles-ci. La bonne gestion de l'information confère la capacité à tout gouvernement de fournir des services efficaces à ses administrés, à concrétiser son devoir de rendre compte aux citoyens et à protéger leurs droits. Pour Ouedraogo Windyam Albert, ( 2015, p.1) « *En tant que mémoire de l'administration les archives appartiennent aux citoyens car elles sont mises à leur disposition dans les limites imposées par les lois d'accès aux documents, des informations et offrent des renseignements authentiques, significatifs et accessibles non seulement pour attester de leurs droits mais aussi pour fournir les ressources leur permettant d'exercer un contrôle démocratique indispensable à l'exercice d'imputabilité* ». Dans cette vision, les défaillances souvent constatées dans la gouvernance reposeraient sur une gestion opaque des archives.

A la lumière de ce qui précède, la destruction des archives constatée depuis les années 2000 et surtout en 2014 au Burkina Faso contraste avec la démocratie et la bonne gouvernance tant prônés par les dirigeants. « *Parlant de lien entre archives, démocratie et bonne gouvernance, André Bationa<sup>112</sup> relèvent d'abord l'Assemblée qui est un haut lieu de la démocratie, les archives permettent de suivre le processus de démocratisation*

---

<sup>112</sup> BATIONO I.N André, Directeur des archives et de la documentation de l'Assemblée nationale, entretien du 03/04/2019 à Ouagadougou

*débuté depuis les années 1991 jusqu'à la 7<sup>e</sup> législature. Elles permettaient de disposer des preuves de bonne gestion, gage de bonne gouvernance ».* La destruction des archives occasionne la disparition des preuves de gestion entasse la transparence, contraste avec la bonne gouvernance et s'écarte de la démocratie.

## **Conclusion**

Les archives constituent le socle de l'histoire d'une nation surtout en construction comme le Burkina Faso. La bonne gestion des archives est synonyme d'une gestion politique, économique et administrative efficace. Les archives assurent ainsi la continuité de l'action administrative et gouvernementale et facilite la formulation des politiques et programmes de développement. Au Burkina Faso, l'avènement du renouveau démocratique a amélioré le regard des autorités gouvernementales sur les Archives nationales. Des actions en faveur des archives au Burkina Faso sont entreprises telle la construction du dépôt central des archives à Ouagadougou, la restauration et l'équipement d'un bâtiment administratif servant de dépôt. La suite des actions furent l'adoption d'une législation et des décrets d'application, le renforcement des capacités du Centre National des Archives par le recrutement de personnel et par l'acquisition des équipements nécessaires, l'identification, la collecte et le transfert des archives du pays conservées à l'étranger. Cette période reluisante connaîtra la mise en œuvre du projet : un bon archivage pour une bonne gouvernance et la rédaction de la politique nationale des archives qui consacre le rôle important des archives dans l'administration publique. Toutefois cette période de réhabilitation des archives coïncide avec la destruction des archives des institutions publiques comme les palais de justice de Koudougou, de Bobo Dioulasso, la Mairie de Bobo Dioulasso et

l'Assemblée nationale qui sont les symboles forts de la démocratie burkinabé. Les raisons de cette destruction des archives lors des crises sociopolitiques semblent lier aux sentiments d'injustice et à la mal gouvernance du pays malgré l'instauration de la démocratie.

Les conséquences de cette destruction des archives se résument à l'effacement des preuves de gestion administrative qui se trouve aux antipodes de la démocratie et la bonne gouvernance. L'effacement des traces de gestion rend difficile la formulation des politiques de développement qui doivent tirer leurs sources des archives administratives. N'est-ce pas là une expression d'un manque d'arrimage entre archives, démocratie et bonne gouvernance au Burkina Faso de 1991 à 2014 ?

### **Sources orales**

NIKIEMA/OUEDRAOGO Oumou, directrice aux archives nationales du Burkina Faso, membre du projet un bon archivage pour une bonne gouvernance, entretien du 04/04/2019 aux Archives nationales à Ouagadougou

SAWADOGO Elie, Participant à l'insurrection à Bobo-Dioulasso, entretien 01/04/2019 à Ouagadougou

BATIONO I.N André, Directeur des archives et de la documentation de l'Assemblée nationale, entretien du 03/04/2019 à Ouagadougou

### **Sources de presse**

Radiotélévision du Burkina Palais de justice de Bobo Dioulasso incendié par les manifestants Journal télévisé de 20 h du mercredi 05 novembre 2014

Burkina Faso : Palais de justice de Koudougou : le forfait du 10 Avril 2000 réparé *In L'Observateur Paalga* du 09 janvier 2003 consultable en ligne.

Gouvernement face à la presse : le palais de justice de Bobo délocalisé in *L'Express du Faso* du 04/02/2015 en ligne consulté le 15/04/2014

Interview de Maurice Nitièma, procureur général, Incendie du Palais de justice de Bobo : «Les gens n'ont pas tiré des leçons de Koudougou» in *L'Observateur paalga* du jeudi 12 février 2015

Interview de Moussa Zerbo, Secrétaire national et porte-parole, le premier adjoint et le secrétaire chargé des questions électorales de l'Union pour le progrès et le Changement (UPC) in *Burkina 24*

Ouest Info.net, Octobre 2015 journal en line

## Bibliographie

Alquier Éléonore « La boîte à outils “un bon archivage pour une bonne gouvernance” du conseil international des archives : un outil de construction et de consolidation de la fonction archives » XIIIe journée d'études archivistiques d'Angers « archives et démocratie à l'ère numérique, nouveaux enjeux, nouvelles responsabilités pour les archivistes, 6 février 2005.

Assemblée Nationale, Direction de la documentation et des archives, Dossier inventaire des pertes enregistrées au service des archives lors du soulèvement populaire du jeudi 30 octobre 2014, novembre, 2014, 20p

Avant-projet de politique nationale sur les archives, rapport provisoire, Ouagadougou, (2013), 54p

Ba K.A, (2008) *Histoire, démocratie, valeurs : nouvelles pistes de réflexion*, CODESIRA, 24 p

Balima S. A, (1996), *Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso*, Paris, éd. J.A. Conseil, 403 p. + annexes

Bantenga M. W., (2014) L'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 au Burkina Faso : réflexion sur un évènement



singulier au retentissement africain pp : 5-17 in Bantenga M. W., (2014) *Burkina : 30 et 31 octobre 2014 Au cœur de l'insurrection populaire*, 104p

Bationo, I A., Les archives nationales du Burkina Faso de 1958 à 2014 communication présentée lors d'une rencontre de l'Association burkinabè des Professionnels de l'information documentaire (ABGID) à Ouagadougou, en novembre 2014

Bouda E, Sawadogo N.(2015), Les causes de l'insurrection populaire, pp 21-33 in Bantenga M. W., *Burkina : 30 et 31 octobre 2014 Au cœur de l'insurrection populaire*, 2015, 104p

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté(CSLP) Burkina Faso 2006

Codo B. C. (2014) Archives : Mémoire et outil de démocratie et de bonne gouvernance, communication lors du centenaire des archives nationales du Benin (1914-2014),

Décret n°2001-266/PRES/PM du 06 juin 2001portant attribution, organisation et fonctionnement du CNA

Décret n°70/156/PRES du 25 juillet 1970

Archives du Senegal [consulté le 18/01/2019 à 10h00]

<http://www.archivesdusenegal.gouv.sn/index.html>

<https://www.pressafrik.com> consulté le [18/01/2019 à 10h30]

Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale (International IDEA), *La Démocratie au Burkina Faso, Rapport de la Mission d'Analyse La Cadence du Développement Démocratique au Burkina Faso 1998*,182p

Loi N°061/98/AN 22 décembre 1998 sur les archives nationales

Natielse K. J., (2013), *Le Burkina Faso depuis 1991 : entre stabilité politique et illusionnisme démocratique*, Université de Bordeaux, IV, Thèse pour le Doctorat en Science politique, 435 p

Ouedraogo N. B, (2014), *Droit, démocratie et développement en Afrique, un parfum de Jasmin souffle sur le Burkina Faso*, Paris, le Harmattan, 157p

Ouedraogo W. A. (2015), Archives et bonne gouvernance : Moyens de défense des droits et devoirs des administrés, archiviste d'Etat ,4p

Présidence du Faso, Secrétariat général, Centre National des Archives, rapport à mi-parcours du projet un bon archivage pour une bonne gouvernance, sd, 3p.

Présidence du Faso, Secrétariat général, Centre National des Archives, Projet archivage et bonne gouvernance présenté par Monsieur Hamidou DIALLO, Directeur Général des Archives Nationales, 2013,4p